

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois d'avril le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mesdames Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU.
Monsieur Yves MARTINEAU.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Annick MENANTEAU
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17
Nombre administrateurs présents : 9
Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

**N°17 : MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE – PHASE 2 : EXTENSION
AVENANT N°1 AU LOT 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE.** (Rapporteur : Magali LOISEAU).

Par délibération n°15 en date du 9 février 2023, le Conseil d'administration a approuvé les avenants n°1 aux lots 1, 3 et 4.

Cependant, suite à une erreur matérielle, l'avenant n°1 au lot 3 devient nul et non avenu. En effet, les travaux faisant l'objet de l'avenant, à savoir le remplacement du dallage épaisseur 13 cm par une dalle portée épaisseur 20 cm concernant la phase 2 : extension des travaux d'aménagement de la cuisine centrale, pour un montant de 1 425.14 € HT.

Dans le cadre de la procédure adaptée, lancée le 25 août 2022 relative à l'aménagement de la cuisine centrale dans le cadre du projet de mutualisation avec la cuisine scolaire de la Ville des Herbiers, phase 2 : extension, le lot 3 « Maçonnerie » a été attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, notifié le 15 décembre 2022, pour un montant initial de 16 000 € HT.

Le montant du lot 3 « Maçonnerie » doit donc être modifié par avenant pour tenir compte de la plus-value ainsi réalisée, soit un nouveau montant total de 17 425.14 € HT.

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 3 du marché de travaux d'aménagement de la cuisine centrale, phase 2 : extension, tel que décrit ci-dessus,
- l'autoriser ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

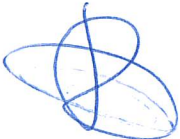
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/04/23

Publié électroniquement le : 14/04/23

Pour copie conforme,

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance.



Christophe HOGARD,
Président du CCAS.

